

**COMPTE-RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL de BAN-DE-LAVELINE**  
**SEANCE du JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019**

- Validation de la liste des lauréats des Maisons Propres et Fleuries 2019 (14 foyers), qui recevront un prix de 25€, et la photo de leur résidence lors d'une réception qui sera organisée au printemps 2020

ALVES Manuel	5 chemin du Chauffour
BANDESAPT Roselyne	36 rue du 8 Mai
DESPAGNE Anne-Marie	27 rue de la Costelle
GRANDIDIER Fabien	31 rue des Aulnes
GRANDJEAN Thierry	26 Québrux
HENRY Annie	14 rue de la Petite Côte
LAMBLÉ Yvan et Marie Odile	63 rue de Verpellière
LEROGNON Claude	35 Velupaire
MANGEL Gérard	12 la Praye
MARCHAL Jean-Paul	40 rue des Béchamps
PERRIN Claude	28 rue de la Costelle
PUYGRENIER Alain	1 Hautgoutte
RENARD Martial	4 chemin du Chauffour
VON POKRZYWNICKI Gérald	51 Québrux

- Avis favorable à la demande d'adhésion au SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges) du Syndicat des Eaux de Thuillières (siège à La Neuveville sous Monfort)
- Agence postale communale de Ban-de-Laveline :
  - ✓ Convention avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour la mise à disposition du local de La Poste au 2 Petite rue de Coinchimont, qui accueillera, après travaux, l'agence postale communale et la Maison de service au Public
  - ✓ Convention avec La Poste pour la gestion d'une agence postale communale
- Décision d'inclure dans le domaine privé communal deux parcelles de terrain sans maître (parcelles A 1069 et 1070, « Au Frenot »)
- Décision d'adhérer aux groupements de commandes de l'AMV 88 (Association des Maires des Vosges) pour bénéficier de tarifs compétitifs sur plusieurs types de fournitures.

*Le 23 septembre 2019*

*Le Maire,*  
**Stéphane DEMANGE**

